

LA VILLE DE SAINT-BRIEUC recrute

pour la Direction Développement, Urbanisme et Affaires Économiques

Un.e RESPONSABLE DE SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Grades visés : ingénieur, ingénieur principal , attaché, attaché principal

CONTEXTE

Saint-Brieuc est la ville centre d'une agglomération de plus de 151.000 habitants, qui fonde sa qualité de vie et son rayonnement sur la mise en valeur de ses singularités paysagères et urbaines, le renouveau urbain et l'écologie urbaine.

Dans ce cadre, et dans une philosophie « zéro artificialisation nette », la Ville construit sa démarche urbaine autour d'un axe majeur terre/mer, de Brezillet au port du Légué, au sein duquel sont identifiés de nombreux sites de renouvellement urbain, de démarches de restauration de l'habitat et de grands projets d'aménagements d'espaces publics et de mobilité. L'enjeu de constitution d'une trame de nature en ville est une constituante inhérente à cette démarche. Le périmètre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) défini dans le cadre d'Action Cœur de Ville, couvre l'ensemble de ce territoire. De ce fait, les projets doivent être conçus par leur programme et leur qualité à l'échelle de la dynamique territoriale de l'agglomération.

La politique urbaine de la ville de Saint-Brieuc, déclinée à l'échelle des missions du service Autorisations d'urbanisme se traduit par une redynamisation fondée sur une reconquête de l'image du centre urbain et des quartiers, à travers notamment la démarche patrimoniale de l'AVAP prochainement approuvée.

Le service a pour mission première de conseiller les habitants et les professionnels en matière d'architecture, de paysage et d'urbanisme, de contribuer à impulser un changement de regard de la population sur la ville. Aussi, l'action du service se focalise notamment sur le conseil et la pédagogie auprès des porteurs de projets en tandem avec les élus.

DESCRIPTIF DU POSTE ET MISSIONS

La.le responsable de service Autorisations d'urbanisme aura pour missions principales :

- la coordination et l'adaptation continues du service en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme composé de 7 personnes ;
- l'instruction de dossiers complexes ou stratégiques et l'appui à l'instruction par les agents ;
- l'accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches.

1 - Gérer et animer le service autorisations d'urbanisme

- piloter et organiser l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, d'enseignes et d'autorisations de travaux en lien aux porteurs de projets et aux élus, être garant des délais ;
- piloter une veille dans le cadre de l'instruction des DIA sur les périmètres stratégiques (OPAH RU, ORI...) ;
- impulser et entretenir une dynamique et une culture d'équipe ;
- instruire une partie des dossiers complexes ou stratégiques ;
- accompagner en direct les porteurs de projet en amont des autorisations d'urbanisme notamment dans le cadre de projets structurants développés en renouvellement urbain, en coordination avec le service des projets urbains et les instructeurs ;

- animer le réseau d'acteurs contribuant à éclairer le projet urbain de la ville appliqué aux autorisations d'urbanisme : ABF, CAUE, ALEC et ordre des architectes ;
- préparer les Permanences ABF et CAUE ;
- piloter les actes liés au financement de l'aménagement, liés aux autorisations d'urbanisme ;
- organiser la concertation et la communication interne et externe autour des projets stratégiques ;
- conseiller les élus et suivre les procédures en matière de contentieux en lien avec la Direction des Affaires Juridiques ;
- accompagner les procédures de péril en lien au pôle habitat et à la Direction des Affaires Juridiques ;
- mettre en place les démarches de DAACT généralisées dans le cadre de la mise en place de l'AVAP en lien avec les services de l'UDAP 22 ;
- tenir à jour les statistiques du service et le tableau de suivi des grands projets..

2 - Développer la culture en matière d'architecture et d'urbanisme appliquée aux autorisations d'urbanisme :

- mettre en œuvre, évaluer et adapter le projet de service axé sur le conseil architectural et urbain ;
- proposer l'élaboration de fiches conseils à l'instruction pour accompagner les porteurs de projet (fiches clôture...)
- piloter ou participer à l'élaboration des outils visant à améliorer la qualité urbaine et architecturale (ex : inventaire et label du patrimoine XXème, fiches pédagogiques de l'AVAP, étude des immeubles à pans de bois, etc.) ;
- participer, en appui du service des Projets Urbains, à l'élaboration des documents de planification pilotés par l'agglomération et le Pays de Saint-Brieuc en étant le garant de la prise en compte des singularités de la ville-centre de l'agglomération (élaboration du PLUi et du RLPi et modifications ponctuelles du PLU en l'attente du PLUi approuvé.)

3 - En outre, le responsable de service a également pour missions de :

- veiller à la qualité de l'accueil du public par le pôle renseignement-accueil ;
- poursuivre l'intégration de la mission d'instruction des Autorisations de travaux en lien avec le service ERP et participation à la commission SDIS ;
- proposer des arbitrages en matière d'instruction en lien avec le projet politique porté par les élus, tenant compte de la spécificité des tissus urbains ;
- accompagner la démarche de dématérialisation des actes, gérer les évolutions en matière d'application métier en lien avec l'instruction et concevoir un accueil adéquat aux porteurs de projets ;
- définir et proposer aux élus des priorités en matière d'instruction notamment sur le centre-ville (enseignes, projets de renouvellement urbain, autorisations de travaux) ;
- faire le lien avec les services transversaux de la Ville (Attractivité du Coeur de Ville et commerce, direction de la gestion technique) et de l'Agglomération (direction aménagement, architecture, eaux, etc.), ainsi que les services sollicités pour avis dans le cadre de l'instruction : CAUE, ABF, ALEC, DDTM 22 ;
- mener une veille juridique.

CONDITIONS D'ORGANISATION

- Horaires variables, en fonction des obligations liées au suivi des projets (réunions possibles en soirée pour la concertation avec les habitants ou les instances municipales). Possibilités de télétravail.

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Échanges d'information et travail en mode projet avec les services de la direction et avec les autres directions de la Ville ou de l'Agglomération.
- Relations et partenariats avec les acteurs institutionnels.
- Relations avec les cabinets d'études spécialisés, les différents groupes et réseaux d'études, avec les professionnels immobiliers (investisseurs, promoteurs, aménageurs, notaires, agences immobilières).

PROFIL DEMANDE et COMPETENCES

- Expérience professionnelle en matière d'urbanisme de 5 ans minimum.
- Formation supérieure en aménagement et urbanisme (BAC +5/6) ou équivalent, avec une bonne connaissance du droit de l'urbanisme (opérationnel et réglementaire) et une sensibilité démontrée à l'architecture et au patrimoine.
- Connaissances des enjeux et politiques en matière d'urbanisme, environnement, paysage, logement...
- Maîtrise du cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et des procédures administratives.
- Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels dédiés notamment à l'instruction.
- Capacité à coordonner, manager un projet et animer des équipes pluridisciplinaires et sens du travail en équipe.
- Aisance rédactionnelle et capacité d'analyse, de synthèse.
- Aisance relationnelle, capacités de médiation et de négociation.
- Autonomie, initiative, réactivité, adaptabilité.
- Permis B demandé.

RENSEIGNEMENTS

.Mme THOMAS, Directrice DDUAE au 02.96.62.55.56

Si vous êtes intéressé.e par ce poste, vous pouvez adresser votre dossier de candidature comportant lettre de motivation, curriculum vitae, dernière situation administrative et diplômes à recrutement@saint-brieuc.fr

En cas d'impossibilité, vous pouvez adresser votre candidature par voie postale à :

**Monsieur Le Maire
Direction des Ressources Humaines
Hôtel de Ville
BP 2365
22023 - SAINT-BRIEUC Cedex 1**

Date limite de dépôt des candidatures : **25 avril 2021**